

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON**

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 5 décembre 2024

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 29 novembre 2024.

Membres présents : (13) M. HOAREAU, M. BERTHIER, Mme TENENBAUM, M. MEZUI, Mme JACQUEMARD, M. AVENA, M. FOUILLOT, M. FOUSSET, Mme GINDRE, Mme LECOMTE, Mme JACQUENET, M. JASPART, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (4) Mme KOENDERS représentée par M. HOAREAU, Mme AKPINAR-ISTIQUAM représentée par M. BERTHIER, Mme CHOLLET représentée par Mme JACQUEMARD, M. FAVERJON représenté par M. FOUILLOT.

Membres excusés : (0).

Objet : **Autorisation de recrutement d'agents contractuels dans les conditions des articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique**

1. Responsable Hébergement et Logement

Le poste de responsable Hébergement et Logement sera à pourvoir au départ en retraite de l'agent aujourd'hui en poste.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat d'une durée maximale de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : attachés territoriaux
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 6 ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

2. Technicien.ne en Intervention Sociale et Familiale à la résidence Abrioux

Le poste de technicien.ne en intervention sociale et familiale à la résidence Abrioux est à pourvoir.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie B, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat d'une durée maximale de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux,
- conditions de recrutement : diplôme d'Etat de moniteur éducateur ou titulaires d'un diplôme reconnu équivalent.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

Ainsi, les membres du Conseil d'administration :

- autorisent, à compter du 1^{er} janvier 2025, le recrutement d'agents contractuels dans les conditions des articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique, et que leur rémunération sera établie conformément aux bases décrites dans le rapport, sur les postes à pourvoir suivants :

- Responsable Hébergement et Logement ;
- Technicien.ne en Intervention Sociale et Familiale à la résidence Abrioux.

- décident d'inscrire les crédits nécessaires aux chapitres des dépenses et budgets successifs ;

- autorisent Madame la Présidente ou son représentant légal à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Ressources Humaines : 1